



EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/04/2019  
Reçu en préfecture le 16/04/2019  
Affiché le   
ID : 033-213300817-20190411-DEL201920-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 11 avril**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

**Présents** : M. Doré, Mme Laulan, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Couillé, Mme Fauvet, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, Mme Nouel, M. Ribeaute, Mme Giboudeaux, Mme Dumeau, M. Castets, Mme Vimoney-Navarri

**Procurations** : M. Dréau donne pouvoir à M. Gelder, M. Sanchez donne pouvoir à M. Doré, Mme Bernard donne pouvoir à Mme Prat, M. Claverie M. donne pouvoir à Mme Patachon

**Absents** : M. Claverie G., Mme Pouhaër, Mme Martin

**Secrétaire de séance** : M. Josette FAUVET

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 16

**Votants** : 20

**D19.20 – VOTE DES TAUX DE TAXES LOCALES 2019**

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu le code général des impôts ;
- Considérant la notification par les services de l'état des bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2019 ;
- Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des taxes locales ;
- Considérant la fusion des communautés de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017, qui engendre le passage d'une fiscalité additionnelle à une fiscalité professionnelle unique,
- Suite aux travaux de la Commission Finances/ ressources humaines qui propose le maintien des taux de fiscalité directe locale

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **MAINTIENT** les taux 2019 ainsi :
  - taxe d'habitation : 14.37 %
  - taxe foncière sur les propriétés bâties : 20.78 %
  - taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65.49 %

Affiché le 15 avril 2019  
Le Maire,  
**J. DORÉ**

Fait et délibéré à Cadillac  
Le Maire,  
**J. DORÉ**



Envoyé en préfecture le 16/04/2019  
Reçu en préfecture le 16/04/2019  
Affiché le   
ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 11 avril**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

**Présents** : M. Doré, Mme Laulan, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Couillé, Mme Fauvet, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, Mme Nouel, M. Ribeaute, Mme Giboudeaux, Mme Dumeau, M. Castets, Mme Vimenev-Navarri

**Procurations** : M. Dréau donne pouvoir à M. Gelder, M. Sanchez donne pouvoir à M. Doré, Mme Bernard donne pouvoir à Mme Prat, M. Claverie M. donne pouvoir à Mme Patachon

**Absents** : M. Claverie G., Mme Pouhaër, Mme Martin

**Secrétaire de séance** : M. Josette FAUVET

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 16

**Votants** : 20

### D19.21 – VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2019

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Considérant les travaux des commissions municipales,

Considérant le budget proposé pour l'exercice 2019 ;

Le budget est équilibré 2 725 723 € en fonctionnement et 2 912 544 € en investissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget principal 2019 de la ville tel qu'annexé à la présente délibération.

Affiché le 15 avril 2019

Le Maire,  
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac  
Le Maire,  
J. DORÉ

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

# REPUBLIQUE FRANÇAISE

**COMMUNE DE CADILLAC**

Numéro SIRET : 21330081700011

POSTE COMPTABLE : TRESOR PUBLIC CADILLAC

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

**BUDGET : Budget Communal M14**

**ANNEE 2019**

## SOMMAIRE

**I. Informations générales**

- p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières  
 p.3 B - Modalités de vote du budget

**II. Présentation générale du budget**

- p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections  
 p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres  
 p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres  
 p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses  
 p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

**III. Vote du budget**

- p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses  
 p.13 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes  
 p.15 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses  
 p.17 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes  
 p.19 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

**IV - ANNEXES**

Jointes Sans Objet

**A - Eléments du bilan**

- p.36 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie  
 p.37 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes  
 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux  
 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours  
 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture  
 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme  
 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes  
 p.39 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements  
 A4 - Etat des provisions  
 A5 - Etalement des provisions  
 p.40 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses  
 p.41 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes  
 A8 - Etat des charges transférées  
 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers

**B - Engagements hors bilan**

- p.42 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement  
 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement  
 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail  
 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé  
 B1.5 - Etat des autres engagements donnés  
 B1.6 - Etat des engagements reçus  
 p.43 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget  
 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents  
 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents  
 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale

**C - Autres éléments d'informations**

- p.44 C1 - Etat du personnel  
 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier  
 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement  
 C3.2 - Liste des établissements publics créés  
 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe  
 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe

**D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures**

- p.47 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes  
 p.48 D2 - Arrêté et signatures

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

X

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

Code INSEE

33081

COMMUNE DE CADILLAC

Budget Communal M14

2019

<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	2 647
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	10
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	941,44	0,00
2	Produit des impositions directes/population	298,59	0,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	899,51	0,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	546,17	0,00
5	Encours de dette/population	0,00	0,00
6	DGF/population	246,30	0,00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	51,77%	0,00%
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	111,38%	0,00%
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	60,72%	0,00%
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0,00%	0,00%

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 725 723,00	2 383 000,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 342 723,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		2 725 723,00	2 725 723,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)	625 721,00	1 762 013,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)	1 001 518,00	1 150 531,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 1 285 305,00	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)		2 912 544,00	2 912 544,00
<b>TOTAL</b>			
TOTAL DU BUDGET (4)		5 638 267,00	5 638 267,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**I - INFORMATIONS GENERALES**

**I**

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET**

**B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - avec les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice 2018 après le vote du compte administratif 2018.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	865 000,00	0,00	872 000,00	872 000,00	872 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 275 000,00	0,00	1 290 000,00	1 290 000,00	1 290 000,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 000,00	0,00	250 200,00	250 200,00	250 200,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>2 390 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 412 200,00</b>	<b>2 412 200,00</b>	<b>2 412 200,00</b>
66	Charges financières	45 550,00	0,00	40 000,00	40 000,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	0,00	22 000,00	22 000,00	22 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	11 450,00		19 800,00	19 800,00	19 800,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>2 469 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 494 000,00</b>	<b>2 494 000,00</b>	<b>2 494 000,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	872 485,00		214 723,00	214 723,00	214 723,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	25 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>897 485,00</b>		<b>231 723,00</b>	<b>231 723,00</b>	<b>231 723,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>3 366 485,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 725 723,00</b>	<b>2 725 723,00</b>	<b>2 725 723,00</b>

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 725 723,00

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	35 000,00	0,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes directes	126 000,00	0,00	130 000,00	130 000,00	130 000,00
73	Impôts et taxes	1 386 000,00	0,00	1 350 000,00	1 350 000,00	1 350 000,00
74	Dotations, subventions et participations	810 000,00	0,00	844 000,00	844 000,00	844 000,00
75	Autres produits de gestion courante	21 000,00	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>2 378 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 379 000,00</b>	<b>2 379 000,00</b>	<b>2 379 000,00</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>2 380 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 381 000,00</b>	<b>2 381 000,00</b>	<b>2 381 000,00</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de			0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>2 382 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 383 000,00</b>	<b>2 383 000,00</b>	<b>2 383 000,00</b>

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 342 723,00

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 725 723,00

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	229 723,00
--	------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrite en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 - DI 040.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	32 717,00	11 093,00	17 000,00	17 000,00	28 093,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 032 046,00	990 425,00	425 181,00	425 181,00	1 415 606,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 136 763,00</b>	<b>1 001 518,00</b>	<b>442 181,00</b>	<b>442 181,00</b>	<b>1 443 699,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	168 920,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	20 632,00		21 540,00	21 540,00	21 540,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>189 552,00</b>	<b>0,00</b>	<b>181 540,00</b>	<b>181 540,00</b>	<b>181 540,00</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>3 326 315,00</b>	<b>1 001 518,00</b>	<b>623 721,00</b>	<b>623 721,00</b>	<b>1 625 239,00</b>
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 000,00		2 000,00	2 000,00	2 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>2 000,00</b>		<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 328 315,00</b>	<b>1 001 518,00</b>	<b>625 721,00</b>	<b>625 721,00</b>	<b>1 627 239,00</b>

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1) 1 285 305,00

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 912 544,00

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2018 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
010	Stocks (5)		0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 883 398,00	1 150 531,00	85 000,00	85 000,00	1 235 531,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	318 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>2 273 398,00</b>	<b>1 150 531,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>1 235 531,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	238 000,00	0,00	308 000,00	308 000,00	308 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	111 189,00	0,00	1 136 290,00	1 136 290,00	1 136 290,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées à des par		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits de cessions			1 000,00	1 000,00	1 000,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>349 189,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 445 290,00</b>	<b>1 445 290,00</b>	<b>1 445 290,00</b>
45..	Total des opé. pour le compte de tiers (8)		0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 622 587,00</b>	<b>1 150 531,00</b>	<b>1 530 290,00</b>	<b>1 530 290,00</b>	<b>2 680 821,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement (4)	872 485,00		214 723,00	214 723,00	214 723,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	25 000,00		17 000,00	17 000,00	17 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>897 485,00</b>		<b>231 723,00</b>	<b>231 723,00</b>	<b>231 723,00</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>3 520 072,00</b>	<b>1 150 531,00</b>	<b>1 762 013,00</b>	<b>1 762 013,00</b>	<b>2 912 544,00</b>

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 912 544,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	229 723,00
---	------------

**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

**II**

**SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES**

**A3**

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.  
(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).  
(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
(4) DF 023 = RI 021 , DI 040 = RF 042 , RI 040 = DF 042 , DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.  
(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.  
(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.  
(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.  
(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).  
(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.  
(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	872 000,00		872 000,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 290 000,00		1 290 000,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	250 200,00		250 200,00
66	Charges financières	40 000,00	0,00	40 000,00
67	Charges exceptionnelles	22 000,00	0,00	22 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	17 000,00	17 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	19 800,00		19 800,00
023	Virement à la section d'investissement		214 723,00	214 723,00
	<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>	<b>2 494 000,00</b>	<b>231 723,00</b>	<b>2 725 723,00</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
------------------------------------	------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 725 723,00</b>
--	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	160 000,00	0,00	160 000,00
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	1 415 606,00		1 415 606,00
204	Subventions d'équipements versés	28 093,00	0,00	28 093,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	2 000,00	2 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	21 540,00		21 540,00
	<b>Dépenses d'investissement - Total</b>	<b>1 625 239,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>1 627 239,00</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	1 285 305,00
---	--------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 912 544,00</b>
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	35 000,00		35 000,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	130 000,00		130 000,00
72	Travaux en régie		2 000,00	2 000,00
73	Impôts et taxes	1 350 000,00		1 350 000,00
74	Dotations, subventions et participations	844 000,00		844 000,00
75	Autres produits de gestion courante	20 000,00	0,00	20 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	0,00	2 000,00
	<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>	<b>2 381 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 383 000,00</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 342 723,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 2 725 723,00

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	308 000,00	0,00	308 000,00
13	Subventions d'investissement	1 235 531,00	0,00	1 235 531,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		17 000,00	17 000,00
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		214 723,00	214 723,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	1 000,00		1 000,00
	<b>Recettes d'investissement - Total</b>	<b>1 544 531,00</b>	<b>231 723,00</b>	<b>1 776 254,00</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068 1 136 290,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 2 912 544,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>865 000,00</b>	<b>872 000,00</b>	<b>872 000,00</b>
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à amén.	95 000,00	92 000,00	92 000,00
60611	Eau et assainissement	17 000,00	16 000,00	16 000,00
60612	Énergie - Électricité	115 000,00	120 000,00	120 000,00
60613	Chauffage urbain	43 000,00	41 000,00	41 000,00
60621	Combustibles	1 500,00	1 600,00	1 600,00
60622	Carburants	11 000,00	11 000,00	11 000,00
60624	Produits de traitement	3 000,00	3 000,00	3 000,00
60628	Autres fournitures non stockées	6 000,00	6 000,00	6 000,00
60631	Fournitures d'entretien	10 000,00	9 500,00	9 500,00
60632	Fournitures de petit équipement	16 000,00	16 000,00	16 000,00
60633	Fournitures de voirie	3 000,00	4 000,00	4 000,00
60636	Vêtements de travail	6 000,00	6 500,00	6 500,00
6064	Fournitures administratives	3 800,00	4 000,00	4 000,00
6065	Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques	630,00	1 600,00	1 600,00
6067	Fournitures scolaires	14 400,00	14 400,00	14 400,00
6068	Autres matières et fournitures	30 000,00	28 000,00	28 000,00
611	Contrats de prestations de services	10 900,00	56 000,00	56 000,00
6132	Locations immobilières	7 300,00	7 300,00	7 300,00
6135	Locations mobilières	22 000,00	23 000,00	23 000,00
61521	Terrains	22 000,00	18 000,00	18 000,00
615221	Entretien et réparations bâtiments publics	30 000,00	18 000,00	18 000,00
615231	Entretien et réparations voiries	18 000,00	30 000,00	30 000,00
615232	Entretien et réparations réseaux	23 000,00	23 000,00	23 000,00
61551	Matériel roulant	18 000,00	16 000,00	16 000,00
61558	Autres biens mobiliers	5 000,00	6 000,00	6 000,00
6156	Maintenance	16 000,00	18 000,00	18 000,00
6161	Assurance multirisques	14 700,00	15 500,00	15 500,00
6168	Autres primes d'assurance	15 300,00	14 000,00	14 000,00
617	Etudes et recherches	45 000,00	45 000,00	45 000,00
6182	Documentation générale et technique	880,00	4 423,00	4 423,00
6184	Versements à des organismes de formation	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6188	Autres frais divers	34 000,00	31 000,00	31 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	1 400,00	1 000,00	1 000,00
6226	Honoraires	10 000,00	8 000,00	8 000,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	2 500,00	2 000,00	2 000,00
6228	Divers	25 640,00	0,00	0,00
6231	Annonces et insertions	1 500,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	63 000,00	63 000,00	63 000,00
6236	Catalogues et imprimés	1 500,00	1 500,00	1 500,00
6237	Publications	3 500,00	1 500,00	1 500,00
6238	Divers	1 300,00	1 300,00	1 300,00
6247	Transports collectifs	18 500,00	18 000,00	18 000,00
6251	Voyages et déplacements	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6256	Missions	500,00	500,00	500,00
6261	Frais d'affranchissement	8 000,00	7 500,00	7 500,00
6262	Frais de télécommunications	11 500,00	11 000,00	11 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...	2 300,00	2 300,00	2 300,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 400,00	3 000,00	3 000,00
6284	Redevances pour services rendus	500,00	500,00	500,00
6288	Autres services extérieurs	25 350,00	23 928,00	23 928,00
63512	Taxes foncières	1 200,00	6 000,00	6 000,00
63513	Autres impôts locaux	8 000,00	300,00	300,00
6358	Autres droits		1 849,00	1 849,00
637	Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	5 000,00	5 000,00	5 000,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>1 275 000,00</b>	<b>1 290 000,00</b>	<b>1 290 000,00</b>
6216	Personnel affecté par le GFP de rattachement	16 374,00	4 500,00	4 500,00

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
 SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET  
 (article L. 2311-7 du CGCT)

B1.7

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
<b>FONCTIONNEMENT</b>					
657362	subvention	subvention	Commune CCAS CADILLAC	Communes	30 000,00
6574	subvention	subvention	Association A D M R	Associations	3 000,00
6574	subvention	subvention	Association ACCA DE CADILLAC	Associations	170,00
6574	subvention	subvention	Association ADDAH 33	Associations	82,00
6574	subvention	subvention	Association AGIMC	Associations	0,00
6574	subvention	subvention	Association AMICALE DU PERSONNEL MUNICIPAL CADILLAC	Associations	428,00
6574	subvention	subvention	Association ASSOCIATION DES COTES DE GARONNE	Associations	300,00
6574	subvention	subvention	Association ATELIER EXPRESSIONS DES 2 RIVES	Associations	1 800,00
6574	subvention	subvention	Association CADETS CADILLAC BEGUEY FANFARE	Associations	1 000,00
6574	subvention	subvention	Association CADILLAC EVENEMENTS	Associations	800,00
6574	subvention	subvention salaire directrice	Association CADIMUSIK	Associations	8 880,00
6574	subvention	subvention enfants	Association CADIMUSIK	Associations	4 257,00
6574	subvention	subvention	Association CINEMAS DE PROXIMITE EN GIRONDE	Associations	391,00
6574	subvention	subvention	Association CLUB INFORMATIQUE CADILLACAIS	Associations	1 000,00
6574	subvention	subvention	Association CONCORDIA	Associations	3 340,00
6574	subvention	subvention	Association ENSEMBLE DE CHORAL DE BENAUGE	Associations	300,00
6574	subvention	subvention	Association FNACA COMITE DE CADILLAC	Associations	250,00
6574	subvention	subvention	Association GENEACAD	Associations	250,00
6574	subvention	subvention	Association INFODROITS	Associations	1 330,00
6574	subvention	subvention	Association JARDINS DE L OEUILLE	Associations	1 200,00
6574	subvention	subvention	Association LES ATELIERS A CIEL OUVERT	Associations	1 000,00
6574	subvention	subvention	Association LES PASSERELLES	Associations	250,00
6574	subvention	subvention	Association PETANQUE CADILLACAISE	Associations	250,00
6574	subvention	subvention	Association STE DES FETES ET DE BIENFAISANCE CADILLAC	Associations	600,00
6574	subvention	subvention	Association UAC OMNISPORTS	Associations	11 190,00
6748	subvention	subvention exceptionnelle	Association LES PASSERELLES	Associations	150,00
6748	subvention	subvention exceptionnelle	Association PETANQUE CADILLACAISE	Associations	250,00
6748	subvention	subvention exceptionnelle	Association UAC JUDO	Associations	1 300,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention  
 (2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention  
 (3) Objet pour lequel est versée la subvention.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	4 061,00	4 100,00	4 100,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	15 063,00	15 000,00	15 000,00
6338	Autres Impôts, taxes , ...sur rémunérations	2 400,00	22 200,00	22 200,00
6411	Personnel titulaire	654 754,00	660 000,00	660 000,00
64118	Personnel titulaire autres indemnités	59 606,00	60 000,00	60 000,00
6413	Personnel non titulaire	98 381,00	98 000,00	98 000,00
64138	Personnel non titulaire autres indemnités	3 905,00	5 000,00	5 000,00
64162	Emplois d'avenir	11 725,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion		9 000,00	9 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	98 432,00	97 000,00	97 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	203 301,00	203 000,00	203 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	6 296,00	7 000,00	7 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	42 900,00	43 000,00	43 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	39 540,00	40 000,00	40 000,00
6457	Cotisations sociales liées à l'apprentissage	10 630,00	10 500,00	10 500,00
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	4 132,00	5 200,00	5 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	3 500,00	3 500,00	3 500,00
6488	Autres charges		3 000,00	3 000,00
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>250 000,00</b>	<b>250 200,00</b>	<b>250 200,00</b>
6531	Indemnités	69 000,00	65 000,00	65 000,00
6532	Frais de mission	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6533	Cotisations de retraite	2 900,00	2 900,00	2 900,00
6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	8 000,00	8 000,00	8 000,00
6535	Formation	4 000,00	4 000,00	4 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	700,00	700,00	700,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6551	Police d'Etat	200,00	0,00	0,00
6553	Service d'incendie	42 710,00	46 120,00	46 120,00
65548	Autres contributions	2 000,00	3 000,00	3 000,00
6557	Contributions au titre de la politique de l'habitat	19 000,00	12 000,00	12 000,00
6558	Autres contributions obligatoires	29 000,00	29 000,00	29 000,00
657351	GFP de rattachement		1 200,00	1 200,00
657362	CCAS	28 000,00	30 000,00	30 000,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	40 000,00	42 200,00	42 200,00
65888	Autres	2 490,00	4 080,00	4 080,00
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)</b>	<b>2 390 000,00</b>	<b>2 412 200,00</b>	<b>2 412 200,00</b>
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>45 550,00</b>	<b>40 000,00</b>	<b>40 000,00</b>
66111	Intérêts réglés à l'échéance	42 000,00	36 100,00	36 100,00
6618	Intérêts des autres dettes	3 550,00	2 900,00	2 900,00
6688	Autres		1 000,00	1 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>	<b>22 000,00</b>
6712	Amendes fiscales et pénales	150,00	150,00	150,00
6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	6 650,00	6 650,00	6 650,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6748	Autres subventions exceptionnelles	10 000,00	10 000,00	10 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	3 200,00	3 200,00	3 200,00
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>11 450,00</b>	<b>19 800,00</b>	<b>19 800,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>2 469 000,00</b>	<b>2 494 000,00</b>	<b>2 494 000,00</b>
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>	<b>872 485,00</b>	<b>214 723,00</b>	<b>214 723,00</b>
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>25 000,00</b>	<b>17 000,00</b>	<b>17 000,00</b>
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	25 000,00	17 000,00	17 000,00
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>897 485,00</b>	<b>231 723,00</b>	<b>231 723,00</b>
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>A1</b>

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	897 485,00	231 723,00	231 723,00
	<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	3 366 485,00	2 725 723,00	2 725 723,00

	+
<b>RESTES A REALISER 2018 (11)</b>	<b>0,00</b>
	+
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
	=
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>2 725 723,00</b>

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats)

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	35 000,00	35 000,00	35 000,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	35 000,00	35 000,00	35 000,00
70	<b>Produits des services, du domaine et ventes diverses</b>	<b>126 000,00</b>	<b>130 000,00</b>	<b>130 000,00</b>
70311	Concession dans les cimetières (produit net)	2 000,00	1 000,00	1 000,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	6 000,00	6 000,00	6 000,00
7062	Redevances et droits des services à caractère culturel	250,00	300,00	300,00
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseig	111 000,00	97 000,00	97 000,00
7083	Locations diverses (autres qu'immeubles)	1 000,00	500,00	500,00
70845	Aux communes membres du GFP	5 650,00	12 700,00	12 700,00
70846	Au GFP de rattachement		12 500,00	12 500,00
70878	par d'autres redevables	100,00	0,00	0,00
73	<b>Impôts et taxes</b>	<b>1 386 000,00</b>	<b>1 350 000,00</b>	<b>1 350 000,00</b>
73111	Taxes foncières et d'habitation	775 000,00	790 371,00	790 371,00
73211	Attribution de compensation	400 000,00	350 000,00	350 000,00
73221	FNGIR	77 000,00	77 828,00	77 828,00
73223	Fonds de péréquation ressources communales et intercom	19 000,00	19 000,00	19 000,00
7336	Droits de place	15 000,00	14 000,00	14 000,00
7351	Taxe sur la consommation finale d'électricité	60 000,00	60 000,00	60 000,00
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	40 000,00	38 801,00	38 801,00
74	<b>Dotations, subventions et participations</b>	<b>810 000,00</b>	<b>844 000,00</b>	<b>844 000,00</b>
7411	Dotation forfaitaire	355 122,00	355 917,00	355 917,00
74121	Dotation de solidarité rurale	227 479,00	234 726,00	234 726,00
74127	Dotation nationale de péréquation	65 583,00	61 301,00	61 301,00
74712	Emplois d'avenir	2 000,00	0,00	0,00
7472	Régions		3 000,00	3 000,00
7473	Départements	13 000,00	5 000,00	5 000,00
74741	Communes membres du GFP	54 521,00	40 000,00	40 000,00
74751	GFP de rattachement		1 000,00	1 000,00
748313	Dotation compensation de la réforme de la taxe profession	38 000,00	38 000,00	38 000,00
74832	Attribution du fonds départemental de péréquation de la TP		43 613,00	43 613,00
74834	Etat - Compensation au titre des exonérations des taxes fo	5 025,00	5 037,00	5 037,00
74835	Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'hal	44 270,00	47 826,00	47 826,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	5 000,00	8 580,00	8 580,00
75	<b>Autres produits de gestion courante</b>	<b>21 000,00</b>	<b>20 000,00</b>	<b>20 000,00</b>
752	Revenus des immeubles	16 000,00	18 000,00	18 000,00
7588	Autres produits divers de gestion courante	5 000,00	2 000,00	2 000,00
	<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)</b>	<b>2 378 000,00</b>	<b>2 379 000,00</b>	<b>2 379 000,00</b>
76	<b>Produits financiers (b)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
77	<b>Produits exceptionnels (c)</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
773	Mandats annulés (exerc. antérieurs)		1 000,00	1 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	2 000,00	1 000,00	1 000,00
	<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>	<b>2 380 000,00</b>	<b>2 381 000,00</b>	<b>2 381 000,00</b>
042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>
722	<i>Immobilisations corporelles</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>	<i>2 000,00</i>
043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctio</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
	<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
	<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)</b>	<b>2 382 000,00</b>	<b>2 383 000,00</b>	<b>2 383 000,00</b>

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES	A2

	+
RESTES A REALISER 2018 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	342 723,00
	=
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	2 725 723,00

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040.  
 (7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
 (8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	32 717,00	17 000,00	17 000,00
2041512	GFP de rattachement - Bâtiments et installations	15 450,00	0,00	0,00
204172	Autres EPL - Bâtiments et installations	17 267,00	17 000,00	17 000,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	72 000,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	72 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 21 (5)	49 290,00	10 040,00	10 040,00
	Opération d'équipement n° 22 (5)	1 004,00	4 500,00	4 500,00
	Opération d'équipement n° 23 (5)	4 692,00	8 760,00	8 760,00
	Opération d'équipement n° 24 (5)		6 800,00	6 800,00
	Opération d'équipement n° 25 (5)	22 462,00	57 781,00	57 781,00
	Opération d'équipement n° 26 (5)	3 360,00	27 300,00	27 300,00
	Opération d'équipement n° 27 (5)	1 000,00	17 720,00	17 720,00
	Opération d'équipement n° 28 (5)	78 912,00	209 540,00	209 540,00
	Opération d'équipement n° 29 (5)	32 069,00	2 100,00	2 100,00
	Opération d'équipement n° 30 (5)	3 914,00	2 972,00	2 972,00
	Opération d'équipement n° 31 (5)	120 302,00	10 757,00	10 757,00
	Opération d'équipement n° 32 (5)	1 676 824,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 33 (5)	5 700,00	35 730,00	35 730,00
	Opération d'équipement n° 340 (5)	20 000,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 350 (5)		15 000,00	15 000,00
	Opération d'équipement n° 360 (5)	189 968,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 370 (5)	820 549,00	0,00	0,00
	Opération d'équipement n° 380 (5)	2 000,00	16 181,00	16 181,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 136 763,00</b>	<b>442 181,00</b>	<b>442 181,00</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	168 920,00	160 000,00	160 000,00
1641	Emprunts en euros	168 920,00	160 000,00	160 000,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	20 632,00	21 540,00	21 540,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	20 632,00	21 540,00	21 540,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>189 552,00</b>	<b>181 540,00</b>	<b>181 540,00</b>
	<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>	<b>3 326 315,00</b>	<b>623 721,00</b>	<b>623 721,00</b>
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
	Charges transférées (9)	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21311	Hôtel de ville		0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	2 000,00	2 000,00	2 000,00
21318	Autres bâtiments publics		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie		0,00	0,00
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	0,00
	<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>2 000,00</b>
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	<b>3 328 315,00</b>	<b>625 721,00</b>	<b>625 721,00</b>

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES		B1	
		+	
RESTES A REALISER 2018 (11)		1 001 518,00	
		+	
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)		1 285 305,00	
		=	
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 912 544,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

B2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 883 398,00	85 000,00	85 000,00
1321	Etat et établissements nationaux	1 233 651,00	0,00	0,00
1322	Régions	128 000,00	0,00	0,00
1323	Départements	132 633,00	30 000,00	30 000,00
13251	GFP de rattachement	100 000,00	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	166 614,00	55 000,00	55 000,00
1328	Autres		0,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	122 500,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	318 000,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	318 000,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	72 000,00	0,00	0,00
238	Avances et acomptes versés sur commandes d'immos corp	72 000,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>2 273 398,00</b>	<b>85 000,00</b>	<b>85 000,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	349 189,00	1 444 290,00	1 444 290,00
10222	F.C.T.V.A.	230 000,00	300 000,00	300 000,00
10226	Taxe d'aménagement	8 000,00	8 000,00	8 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	111 189,00	1 136 290,00	1 136 290,00
024	Produits de cessions		1 000,00	1 000,00
<b>Total des recettes financières</b>		<b>349 189,00</b>	<b>1 445 290,00</b>	<b>1 445 290,00</b>
<b>Total des recettes d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>2 622 587,00</b>	<b>1 530 290,00</b>	<b>1 530 290,00</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	872 485,00	214 723,00	214 723,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	25 000,00	17 000,00	17 000,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	500,00	400,00	400,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	200,00	200,00	200,00
28135	Installat <sup>n</sup> générales, agencements, aménagement des cons	6 000,00	5 950,00	5 950,00
28152	Installations de voirie	700,00	630,00	630,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	500,00	460,00	460,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	9 700,00	2 660,00	2 660,00
28182	Matériel de transport	2 200,00	2 060,00	2 060,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique		350,00	350,00
28184	Mobilier	3 200,00	3 040,00	3 040,00
28188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	1 250,00	1 250,00
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>897 485,00</b>	<b>231 723,00</b>	<b>231 723,00</b>
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	0,00
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>897 485,00</b>	<b>231 723,00</b>	<b>231 723,00</b>
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>3 520 072,00</b>	<b>1 762 013,00</b>	<b>1 762 013,00</b>

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14		BP	2019
III - VOTE DU BUDGET		III	
SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES		B2	
		+	
RESTES A REALISER 2018 (10)		1 150 531,00	
		+	
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)		0,00	
		=	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		2 912 544,00	

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

## OPERATION D'EQUIPEMENT N° 21

LIBELLE : MAIRIE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>91 672,38</b>	<b>a 6 760,00</b>	<b>10 040,00</b>	<b>b 10 040,00</b>	<b>b</b>
20	Immobilisations incorporelles	3 456,41	6 460,00	0,00	0,00	
2051	Concessions et droits similaires	3 456,41	6 460,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	88 215,97	300,00	10 040,00	10 040,00	
21311	Hôtel de ville	71 004,00	300,00	6 953,00	6 953,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	10 451,57	0,00	815,00	815,00	
2184	Mobilier	330,12	0,00	486,00	486,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	6 430,28	0,00	1 786,00	1 786,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<b>c</b>	<b>d 0,00</b>
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		<b>-16 800,00</b>

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 22  
 LIBELLE : TRAVAUX GROUPE SCOLAIRE  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		228 066,85	<sup>a</sup> 1 003,00	4 500,00	<sup>b</sup> 4 500,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	22 169,67	1 003,00	4 500,00	4 500,00	
21312	Bâtiments scolaires	22 169,67	1 003,00	4 500,00	4 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	205 897,18	0,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	205 897,18	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1328	Autres	0,00	0,00
1341	Dotation d'équipement des territoires rura-	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-5 503,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 23  
 LIBELLE : EQUIPEMENT ET MOBILIER ECOLE  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		25 629,69	a 0,00	8 760,00	b 8 760,00	b
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	25 629,69	0,00	8 760,00	8 760,00	
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	13 536,29	0,00	7 700,00	7 700,00	
2184	Mobilier	8 345,40	0,00	1 060,00	1 060,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	3 748,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		c	d 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00
1323	Départements		0,00
1326	Autres établissements publics locaux		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-8 760,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.  
 (2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
 (3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 24  
 LIBELLE : RESTAURANT SCOLAIRE  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		48 043,40	<sup>a</sup> 0,00	6 800,00	<sup>b</sup> 6 800,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	48 043,40	0,00	6 800,00	6 800,00	
21312	Bâtiments scolaires	4 472,40	0,00	6 800,00	6 800,00	
2135	Installat° générales, agencements, aménagements	40 250,00	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	3 321,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13 Subventions d'investissement	0,00	0,00
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<p><b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>                      Excédent de financement si positif                      Besoin de financement si négatif</p>	<b>-6 800,00</b>
--	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 25  
 LIBELLE : BATIMENTS COMMUNAUX  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		83 129,59	<sup>a</sup> 10 363,00	57 781,00	<sup>b</sup> 57 781,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	83 129,59	10 363,00	57 781,00	57 781,00	
21318	Autres bâtiments publics	44 712,43	0,00	0,00	0,00	
2132	Immeubles de rapport	3 461,36	3 275,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	30 374,20	7 088,00	51 130,00	51 130,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de	4 581,60	0,00	4 500,00	4 500,00	
2184	Mobilier	0,00	0,00	2 151,00	2 151,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		<b>-68 144,00</b>
---	--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 26

LIBELLE : EGLISE CIMETIERE

POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>169 197,60</b>	<sup>a</sup> <b>30 490,00</b>	<b>27 300,00</b>	<sup>b</sup> <b>27 300,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	<b>169 197,60</b>	<b>30 490,00</b>	<b>27 300,00</b>	<b>27 300,00</b>	
2116	Cimetières	159 393,60	24 231,00	25 000,00	25 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements d	0,00	2 159,00	0,00	0,00	
21318	Autres bâtiments publics	9 804,00	4 100,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	0,00	0,00	1 200,00	1 200,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	0,00	0,00	1 100,00	1 100,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement		0,00
1321	Etat et établissements nationaux		0,00
1322	Régions		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

RESULTAT = (c+d) - (a+b)  
Excédent de financement si positif  
Besoin de financement si négatif

-57 790,00

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 27  
LIBELLE : AMENAGEMENT DES ESPACES VERTS  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		13 892,08	<sup>a</sup> 0,00	17 720,00	<sup>b</sup> 17 720,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	13 892,08	0,00	17 720,00	17 720,00	
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	495,88	0,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	4 656,60	0,00	11 000,00	11 000,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	7 067,10	0,00	5 220,00	5 220,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 672,50	0,00	1 500,00	1 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		-17 720,00
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) À remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 28  
LIBELLE : VOIRIE COMMUNALE - SIGNALISATION  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>346 638,79</b>	<sup>a</sup> <b>28 217,00</b>	<b>209 540,00</b>	<sup>b</sup> <b>209 540,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	<b>346 638,79</b>	<b>28 217,00</b>	<b>209 540,00</b>	<b>209 540,00</b>	
2151	Réseaux de voirie	77 278,56	2 815,00	178 040,00	178 040,00	
2152	Installations de voirie	258 244,25	23 902,00	29 000,00	29 000,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de	7 835,27	0,00	0,00	0,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	876,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	1 910,00	0,00	0,00	0,00	
2182	Matériel de transport	494,71	1 500,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>0,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		<b>-237 757,00</b>
---	--	--------------------

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## III - VOTE DU BUDGET

III

## DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 29  
LIBELLE : MATERIEL DE VOIRIE ET TECHNIQUE  
POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		65 059,33	<sup>a</sup> 0,00	2 100,00	<sup>b</sup> 2 100,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	65 059,33	0,00	2 100,00	2 100,00	
21571	Matériel roulant - Voirie	31 800,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage te	32 120,34	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	1 138,99	0,00	2 100,00	2 100,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
1323	Départements	0,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		-2 100,00
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		

Envoyé en préfecture le 16/04/2019  
Reçu en préfecture le 16/04/2019  
Affiché le   
ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 30  
 LIBELLE : MANIFESTATIONS  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		8 457,22	<sup>a</sup> 163,00	2 972,00	<sup>b</sup> 2 972,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	8 457,22	163,00	2 972,00	2 972,00	
2184	Mobilier	3 863,04	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	4 594,18	163,00	2 972,00	2 972,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<sup>c</sup>	<sup>d</sup> 0,00
13 Subventions d'investissement		0,00
16 Emprunts et dettes assimilées		0,00

<p>RESULTAT = (c+d) - (a+b)                      Excédent de financement si positif                      Besoin de financement si négatif</p>	-3 135,00
---	-----------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

**III - VOTE DU BUDGET**

**III**

**DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT**

**B3**

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 31  
 LIBELLE : ECLAIRAGE PUBLIC - ELECTRIFICATION  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		66 603,56	<sup>a</sup> 56 892,00	10 757,00	<sup>b</sup> 10 757,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	66 603,56	56 892,00	10 757,00	10 757,00	
21534	Réseaux d'électrification	65 481,00	56 892,00	10 757,00	10 757,00	
21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 122,56	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 0,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-67 649,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 32  
 LIBELLE : PROJET DES ALLEES  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>2 742 525,83</b>	<sup>a</sup> <b>492 796,00</b>	<b>0,00</b>	<sup>b</sup> <b>0,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	105 009,74	89 677,00	0,00	0,00	
2152	Installations de voirie	1 393,74	0,00	0,00	0,00	
21534	Réseaux d'électrification	100 172,00	80 941,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de	3 444,00	0,00	0,00	0,00	
2158	Autres installations, matériel et outillage t	0,00	8 736,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	2 637 516,09	403 119,00	0,00	0,00	
2313	Constructions	2 575 198,38	403 119,00	0,00	0,00	
238	Avances et acomptes versés sur commar	62 317,71	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>823 861,00</b>	<sup>d</sup> <b>55 000,00</b>
13	Subventions d'investissement	<b>823 861,00</b>	<b>55 000,00</b>
1321	Etat et établissements nationaux	403 480,00	0,00
1323	Départements	71 074,00	0,00
13251	GFP de rattachement	100 000,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	98 000,00	55 000,00
1341	Dotation d'équipement des territoires rura	151 307,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		<b>386 065,00</b>
Besoin de financement si négatif		

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 33  
 LIBELLE : VIDEO PROTECTION  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		26 106,32	<sup>a</sup> 1 865,00	35 730,00	<sup>b</sup> 35 730,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	26 106,32	1 865,00	35 730,00	35 730,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	26 106,32	1 865,00	35 730,00	35 730,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>		
Excédent de financement si positif		
Besoin de financement si négatif		-37 595,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 350  
 LIBELLE : CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		4 209,60	<sup>a</sup> 0,00	15 000,00	<sup>b</sup> 15 000,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	4 209,60	0,00	15 000,00	15 000,00	
2128	Autres agencements et aménagements d	0,00	0,00	15 000,00	15 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	4 209,60	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<p><b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b>                  Excédent de financement si positif                  Besoin de financement si négatif</p>	<b>-15 000,00</b>
--	-------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
--	---------

III - VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 360  
 LIBELLE : SKATE PARK BETON  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		4 968,00	<sup>a</sup> 179 000,00	0,00	<sup>b</sup> 0,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	4 968,00	179 000,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	4 968,00	179 000,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> 53 720,00	<sup>d</sup> 0,00
13	Subventions d'investissement	53 720,00	0,00
1323	Départements	18 720,00	0,00
1341	Dotations d'équipement des territoires rura	35 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>-125 280,00</b>
---	--------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

III - VOTE DU BUDGET

III

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 370  
 LIBELLE : SECONDE SALLE CINEMA  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		<b>710 056,44</b>	<sup>a</sup> <b>182 876,00</b>	<b>0,00</b>	<sup>b</sup> <b>0,00</b>	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	710 056,44	182 876,00	0,00	0,00	
2138	Autres constructions	682 810,86	182 876,00	0,00	0,00	
2151	Réseaux de voirie	3 558,60	0,00	0,00	0,00	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de	22 822,98	0,00	0,00	0,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	864,00	0,00	0,00	0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup> <b>272 950,00</b>	<sup>d</sup> <b>0,00</b>
13	Subventions d'investissement	272 950,00	0,00
1321	Etat et établissements nationaux	72 000,00	0,00
1322	Régions	51 200,00	0,00
1323	Départements	29 750,00	0,00
1326	Autres établissements publics locaux	120 000,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	<b>90 074,00</b>
---	------------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
--	---------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>

OPERATION D'EQUIPEMENT N° 380  
 LIBELLE : AMENAGEMENT FONCIER  
 POUR VOTE (Chapitre)

Art. (1)	Libellé (1)	Réalisations cumulées au 01/01/2019	Restes à réaliser 2018 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
<b>DEPENSES</b>		0,00	<sup>a</sup> 0,00	16 181,00	<sup>b</sup> 16 181,00	<sup>b</sup>
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 181,00	16 181,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	16 181,00	16 181,00	
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser 2018 (2)		Recettes de l'exercice	
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>		<sup>c</sup>	0,00	<sup>d</sup>	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif		-16 181,00
---	--	------------

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé.

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
CREDITS DE TRESORERIE (1)

A2.1

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519 Crédits de trésorerie (Total)						

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le



ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

(1) Circulaire n° NOR : INTB000071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6616.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des rembourse- ments (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuel					
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					2 410 980,00									
1641 Emprunts en euros (total)					2 410 980,00									
20200111	Agence CAISSE D EPARGNE	15/04/2002		05/11/2002	60 980,00 F			5,6	5,6	A	X	N	N	A-1
20500207	Agence CAISSE D EPARGNE	21/06/2005		01/02/2006	50 000,00 F			3,61	3,61	A	X	N	N	A-1
A3307295/FH	Agence CAISSE D EPARGNE	05/12/2007		01/04/2008	400 000,00 F			3,98	3,98	A	X	N	N	A-1
A3309642	Agence CAISSE D EPARGNE	01/08/2009		15/05/2010	500 000,00 F			4,25	4,25	S	C	N	N	A-1
9311011	Agence CAISSE D EPARGNE	06/11/2013		18/12/2013	50 000,00 F			3,09	3,09296	A	X	N	N	A-1
A331312V	Agence CAISSE D EPARGNE	06/11/2013		18/12/2013	150 000,00 F			3,85	4,52194	A	X	N	N	A-1
1000414918	Agence CAISSE DE CREDIT AGRICOLE	29/12/2015		20/10/2016	250 000,00 F			2,05	2,05078	A	X	N	N	A-1
NE02916789	Agence CREDIT MUTUEL SUD OUEST	14/11/2017		28/02/2018	950 000,00 F			1,47	1,48217	T	C	N	N	A-1
<b>Total général</b>					2 410 980,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.2

## REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant du au 01/01/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		1 555 089,62					150 364,40	35 898,61	0,00	1 863,23
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		1 555 089,62					150 364,40	35 898,61	0,00	1 863,23
20200111		0,00		13 192,25	2,83 F		5,6		4 160,09	738,77	0,00	0,00
20500207	N	0,00		8 182,84	1,08 F		3,61		4 018,91	295,40	0,00	0,00
A3307295/FH	N	0,00		128 888,54	3,25 F		3,98		30 122,41	5 812,87	0,00	0,00
A3309642	N	0,00		199 999,94	5,83 F		4,25		33 333,34	8 145,83	0,00	0,00
9311011	N	0,00		13 287,84	1,92 F		3,09296		6 542,85	410,59	0,00	0,00
A331312V	N	0,00		86 941,49	8,92 F		4,52194		9 660,17	3 347,25	0,00	0,00
1000414918	N	0,00		202 096,72	11,75 F		2,05078		15 026,63	4 142,98	0,00	756,34
NE02916789	N	0,00		902 500,00	18,83 F		1,48217		47 500,00	13 004,92	0,00	1 106,89
<b>Total général</b>		0,00		1 555 089,62					150 364,40	35 898,61	0,00	1 863,23

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (C'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A3</b>
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	

CHOIX DU CONSEIL MUNICIPAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	205 Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques	2	19/01/2006
Linéaire	2051 Concessions et droits similaires	2	19/01/2006
Linéaire	2121 Plantations d'arbres et d'arbustes	20	19/01/2006
Linéaire	2152 Installations de voirie	30	19/01/2006
Linéaire	2182 Camions et véhicules indust	8	19/01/2006
Linéaire	2182 Matériel de transport	10	19/01/2006
Linéaire	2183 Matériel de bureau et matériel informatique	10	19/01/2006
Linéaire	2183 Matériel informatique	5	19/01/2006
Linéaire	2184 Mobilier	15	19/01/2006

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.1</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES</b>	

**DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES**

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B</b>		<b>181 540,00</b>	<b>181 540,00</b>
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		160 000,00	160 000,00
1641	Emprunts en euros	160 000,00	160 000,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		21 540,00	21 540,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	21 540,00	21 540,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	21 540,00	21 540,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	181 540,00	1 001 518,00	D001 1 285 305,00	2 468 363,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
 (4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A6.2</b>
<b>EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES</b>	

**RESSOURCES PROPRES**

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>540 723,00</b>	<b>III 540 723,00</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>308 000,00</b>	<b>308 000,00</b>
10222	Dotations, fonds divers et réserves	300 000,00	300 000,00
10226	Taxe d'aménagement	8 000,00	8 000,00
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>232 723,00</b>	<b>232 723,00</b>
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	400,00	400,00
28128	Autres agencements et aménagements de terrains	200,00	200,00
28135	Installat* générales, agencements, aménagement des construct*	5 950,00	5 950,00
28152	Installations de voirie	630,00	630,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	460,00	460,00
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques	2 660,00	2 660,00
28182	Matériel de transport	2 060,00	2 060,00
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	350,00	350,00
28184	Mobilier	3 040,00	3 040,00
28188	Autres immobilisations corporelles	1 250,00	1 250,00
024	Produits de cessions	1 000,00	1 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	214 723,00	214 723,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>540 723,00</b>	<b>1 150 531,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 136 290,00</b>	<b>2 827 544,00</b>

	Montant	
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	2 468 363,00
Ressources propres disponibles	IV	2 827 544,00
<b>Solde</b>	<b>V = IV - II (6)</b>	<b>+ 359 181,00</b>

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.  
 (2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.  
 (3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.  
 (5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.  
 (6) Indiquer le signe algébrique.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP 2019

IV - ANNEXES

IV

ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS  
EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

B1.1

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Années de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2019	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)		Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)			Niveau de taux	En intérêts (8)
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social DOMOFRANCE	1982	X	HLM DOMOFRANCE	Agence CAISSE DES DEPOTS	3 277,65	449,36	2,25	A	F	3,6	F	3,6				16,18	144,47
<b>TOTAL GENERAL</b>					3 277,65	449,36										16,18	144,47

Envoyé en préfecture le 16/04/2019

Reçu en préfecture le 16/04/2019

Affiché le



ID : 033-213300817-20190411-DEL201921-DE

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser)  
 (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.  
 (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).  
 (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).  
 (5) Taux annuel, tous frais compris.  
 (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.  
 (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).  
 (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et complétés à l'article 66.111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			TOTAL	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		TOTAL
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	EMPLOIS A TEMPS PARTIEL		AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		15	2	17	10	0	10	
Attaché Territorial	A	1	0	1	1	0	1	
Rédacteur	B	1	0	1	1	0	1	
Rédacteur ppal 1e classe	B	1	0	1	0	0	0	
Adjoint administratif	C	3	2	5	3	0	3	
Adjoint administratif 2e classe	C	0	0	0	0	0	0	
Adjoint administratif ppal 1e classe	C	2	0	2	0	0	0	
Adjoint administratif ppal 2e classe	C	7	0	7	5	0	5	
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		26	1	27	17	3	20	
Technicien	B	1	0	1	1	0	1	
Technicien supérieur territorial	B	1	0	1	0	0	0	
Adjoint technique	C	19	1	20	14	0	14	
Adjoint technique 1e classe	C	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique 2e classe	C	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique ppal 1ere classe	C	0	0	0	0	0	0	
Adjoint technique ppal 2e classe	C	4	0	4	1	0	1	
Adjoint technique 2e classe	C	0	0	0	0	2	2	
Agent de maîtrise	C	1	0	1	1	0	1	
Emploi avenir	C	0	0	0	0	1	1	
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		4	0	4	2	0	2	
ATSEM ppal 1e classe	C	2	0	2	2	0	2	
ATSEM ppal 2e classe	C	2	0	2	0	0	0	
<b>FILIERE POLICE (i)</b>		2	0	2	2	0	2	
Brigadier chef principal	C	2	0	2	2	0	2	
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>		47	3	50	31	3	34	

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14

BP

2019

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

IV	
C1	

- (1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.  
 (2) Catégories : A, B ou C.  
 (3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité. Les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.  
 (4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.  
 ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année  
 Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 0,5).  
 (5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV - ANNEXES

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2019

	IV
	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2019	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agent occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Technicien supérieur territorial	B	TECH		0,00	3-3	
Adjoint technique 2e classe	C	TECH		0,00	3-1	
Emploi avenir	C	TECH		0,00		
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a\* : article 3, 1<sup>ère</sup> alinéa : accroissement temporaire d'activité

3-b : article 3, 2<sup>ème</sup> alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (malade, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1\* : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2\* : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3 : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4\* : emplois à temps non complet des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5\* : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "Autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
--	---------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES</b>	<b>D1</b>

Libellés	Bases notifiées	Variation des bases / 2018 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / 2018 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / 2018 (%)
Taxe d'habitation	2 477 000,00	1,600	14,370	0,000	355 945,00	1,600
Taxe foncière sur les propriétés bâties	1 968 000,00	2,607	20,780	0,000	408 950,00	2,607
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	38 900,00	2,368	65,490	0,000	25 476,00	2,371
<b>TOTAL</b>	<b>4 483 900,00</b>	<b>2,046</b>			<b>790 371,00</b>	<b>2,143</b>

<b>COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14</b>	<b>BP 2019</b>
---	----------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Présenté par le Maire,  
 A Cadillac, le .....  
 Le Maire,

Nombre de membres en exercice :  
 Nombre de membres présents :  
 Nombre de suffrages exprimés :  
 VOTES : Pour :  
           Contre :  
           Abstention :

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session .....  
 A Cadillac, le 11/04/2019

Date de convocation :

Les membres du Conseil Municipal,

M DORÉ Jocelyn	
Mme LAULAN Corinne	
M DRÉAU Bernard	
Mme BONJOUR Agnès	
M GELDER Jean-Paul	
Mme PRAT Sandrine	
M COUILLÉ Patrick	
Mme FAUVET Josette	
M MÉDEVILLE Patrick	
M BELTRAMO Philippe	
Mme PATACHON Marie-France	
M SANCHEZ Jacques	
M CLAVERIE Gilles	

COMMUNE DE CADILLAC - 33 - Budget Communal M14	BP 2019
<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ARRETE ET SIGNATURES</b>	<b>D2</b>

Mme BERNARD Claudine	
Mme NOUEL Françoise	
M RIBEAUT Pierre	
Mme GIBOUDEAUX Evelyne	
M CLAVERIE Michel	
Mme DUMEAU Isabelle	
Mme POUHËR Nathalie	
M CASTETS Denis	
Mme NAVARRI Karine	
Mme MARTIN Danielle	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Cadillac, le .....

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Maire,

A Cadillac, le 11/04/2019

Le Maire,

J. Doue



Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire

A Cadillac, le 11/04/2019

Nombre de membres en exercice : 23

Nombre de membres présents : 16

Nombre de suffrages exprimés : 20

VOTES : Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 5 avril 2019

Les membres du Conseil Municipal,

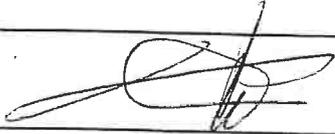
M DORÉ Jocelyn	
Mme LAULAN Corinne	
M DRÉAU Bernard	
Mme BONJOUR Agnès	
M GELDER Jean-Paul	
Mme PRAT Sandrine	
M COUILLÉ Patrick	
Mme FAUVET Josette	
M MÉDEVILLE Patrick	
M BELTRAMO Philippe	
Mme PATACHON Marie-France	
M SANCHEZ Jacques	
M CLAVERIE Gilles	

## IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

Mme BERNARD Claudine	
Mme NOUEL Françoise	
M RIBEAUT Pierre	
Mme GIBOUDEAUX Evelyne	
M CLAVERIE Michel	
Mme DUMEAU Isabelle	
Mme POUHËR Nathalie	
M CASTETS Denis	
Mme NAVARRI Karine	
Mme MARTIN Danielle	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le ....., et de la publication le .....

A Cadillac, le .....



## EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

SLO

ID : 033-213300817-20190411-DEL201922-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 11 avril**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

**Présents** : M. Doré, Mme Laulan, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Couillé, Mme Fauvet, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, Mme Nouel, M. Ribeaut, Mme Giboudeaux, Mme Dumeau, M. Castets, Mme Vimoney-Navarri

**Procurations** : M. Dréau donne pouvoir à M. Gelder, M. Sanchez donne pouvoir à M. Doré, Mme Bernard donne pouvoir à Mme Prat, M. Claverie M. donne pouvoir à Mme Patachon

**Absents** : M. Claverie G., Mme Pouhaër, Mme Martin

**Secrétaire de séance** : M. Josette FAUVET

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 16

**Votants** : 20

### D 19.22. – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les demandes déposées par les associations ;

Considérant que la Ville de Cadillac compte sur son territoire de nombreuses associations qui œuvrent dans des domaines aussi divers que la culture, le sport, les solidarités, les loisirs etc...

Considérant que ces associations participent au développement du territoire, créent du lien social, des solidarités et répondent de plus en plus à des besoins que les pouvoirs publics ne peuvent ou ne veulent satisfaire.

Considérant la volonté de la Ville de Cadillac de soutenir les associations ;

Considérant que les crédits sont inscrits au budget 2019 ;

Le Conseil Municipal décide de l'attribution des subventions suivantes :

Nom de l'association	Montant de la subvention
Les Ateliers à Ciel Ouvert	1 000,00 €
ADMR	3 000,00 €
ACCA de Cadillac	170,00 €
ADDAH 33	82,00 €
Amicale du Personnel Municipal Cadillac	428,00 €
Association des Côtes de Garonne	300,00 €
Atelier Expression des 2 Rives	1 800,00 €
Cadet Cadillac Béguey Fanfare	1 000,00 €
Cadimusik	8 880,00 €
Cadimusik	4 257,00 €

Cadillac Evénements	800,00 €
Chorale de Benauge	300,00 €
Cinéma de Proximité en Gironde	391,00 €
Club Informatique Cadillacais	1 000,00 €
Concordia	3 340,00 €
FNACA Comité de Cadillac	250,00 €
Généacad	250,00 €
Infodroits	1 330,00 €
Jardins de l'Oeuille	1 200,00 €
Les Passerelles	250,00 €
Pétanque cadillacaise	250,00 €
Société des Fêtes et de Bienfaisance Cadillac	600,00 €
U.A.C. Omnisports	11 190,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>42 068,00 €</b>

Une subvention de fonctionnement sera versée au CCAS de Cadillac pour un montant de 30 000 €. (article 657362)

Il est proposé l'attribution de subventions exceptionnelles suivantes :

- Association Les Passerelles : 150,00 €
- Association Pétanque Cadillacaise : 250,00 €
- Association UAC Judo : 1 300,00 €

Article 6748

Prévisions budgétaires : 10 000,00 €

Total attribution : 1 700,00 €

Nouveau solde disponible : 8 300,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** l'attribution de subventions tel que ci-dessus ;
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Affiché le 15 avril 2019,  
Le Maire,  
J. DORÉ



Fait et délibéré à Cadillac,  
Le Maire,  
J. DORÉ





Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département de la Gironde,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches utiles et nécessaires à la bonne exécution de ce projet et signer tous les documents s'y rapportant ;
- **DIT** que les crédits afférents sont prévus à l'opération 23 du budget.

Affiché le 15 avril 2019  
Le Maire,  
J. DORÉ



Fait et délibéré à Cadillac,  
Le Maire,  
J. DORÉ



Envoyé en préfecture le 15/04/2019

Reçu en préfecture le 15/04/2019

Affiché le

**SLO**

ID : 033-213300817-20190411-DEL201923-DE



**EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 15/04/2019  
Reçu en préfecture le 15/04/2019  
Affiché le   
ID : 033-213300817-20190411-DEL201924-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 11 avril**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

**Présents** : M. Doré, Mme Laulan, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Couillé, Mme Fauvet, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, Mme Nouel, M. Ribeaute, Mme Giboudeaux, Mme Dumeau, M. Castets, Mme Vimenev-Navarri

**Procurations** : M. Dréau donne pouvoir à M. Gelder, M. Sanchez donne pouvoir à M. Doré, Mme Bernard donne pouvoir à Mme Prat, M. Claverie M. donne pouvoir à Mme Patachon

**Absents** : M. Claverie G., Mme Pouhaër, Mme Martin

**Secrétaire de séance** : M. Josette FAUVET

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 16

**Votants** : 20

**D19.24 - CONVENTION DE PARRAINAGE ET D'AIDE A LA GESTION DU GEM (ASSOCIATION ENTRE ACTE ET CENTRE HOSPITALIER)**

Le Conseil Municipal,

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Considérant les objectifs poursuivis par l'association Entre Acte ;
- Considérant l'intérêt que représente l'action d'Entre Acte pour la commune ;
- Considérant le projet de convention tripartite ;

Il est proposé de renouveler cette convention dont l'objet est de soutenir les actions de l'association Entre Acte, notamment par la mise à disposition d'un local accueillant ses activités/

Cette convention est établie pour une durée d'un an, renouvelable quatre fois pour une durée maximum de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** les termes de la convention.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention.

Affiché le 15 avril 2019  
Le Maire,  
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,  
Le Maire,  
J. DORÉ

## **CONVENTION de PARRAINAGE**

### **Groupe d'Entraide Mutuelle : Association ENTRE ACTE**

**N° 2019 - 08**

#### **Entre**

L'Association ENTRE ACTE représentée par sa Présidente Madame Corinne COURTEY.

La Commune de Cadillac, représentée par son Maire Monsieur Jocelyn DORE

Le Centre Hospitalier de Cadillac représenté par Madame Marie-Pierre RENON, directeur délégué

#### **VU**

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005

L'Arrêté du 18 mars 2016 fixant le cahier des charges des Groupes d'Entraide Mutuelle,

Les statuts de l'Association ENTRE ACTE modifiés adoptés par l'Assemblée Générale de l'Association ENTRE ACTE le 15 février 2019,

La convention de parrainage n° 2015-09 arrivée à expiration,

#### **Préambule**

Une association, dénommée ENTRE ACTE, s'est constituée à Cadillac afin de créer un Groupe d'Entraide Mutuelle permettant d'aider ses adhérents avec l'appui d'éducateurs, à développer des liens sociaux dans le cadre d'un fonctionnement de nature à permettre

- l'aide mutuelle entre adhérents
- la participation à des activités
- l'ouverture sur la cité de Cadillac et communes avoisinantes en s'appuyant sur des partenariats avec différentes institutions ou associations

#### **Article 1.**

La présente convention est établie dans le cadre des dispositions de la loi du 11 février 2005 et de l'arrêté du 18 mars 2016 fixant le cahier des charges des Groupes d'Entraide Mutuelle.

Elle a pour objet de définir les modalités selon lesquelles le Centre Hospitalier de Cadillac et la Commune de Cadillac apportent leur parrainage à l'Association ENTRE ACTE.

## Article 2.

Afin de favoriser le développement de l'Association ENTRE ACTE et la réalisation des objectifs associatifs qu'elle s'est fixée, la Commune de Cadillac met à la disposition de l'Association ENTRE ACTE :

- de façon permanente un local d'une surface approximative de 158 m<sup>2</sup> et en assure son entretien, son ménage ainsi que ses charges de chauffage notamment. Cette mise à disposition se fait le cas échéant sous forme locative.
- de façon ponctuelle, après demande déposée auprès des services techniques de la Mairie, des interventions techniques (petits travaux) nécessaires à l'entretien courant des locaux
- de façon ponctuelle, après demande déposée auprès des services techniques de la Mairie un mini-bus permettant d'effectuer des déplacements pour la réalisation de différentes activités.

## Article 3.

Afin de favoriser le développement de l'Association ENTRE ACTE et la réalisation des objectifs associatifs qu'elle s'est fixée, le Centre Hospitalier de Cadillac met à disposition de l'Association ENTRE ACTE les moyens structurels affectés à l'Unité Fonctionnelle Service d'Accompagnement Social aux Soins (personnel, compétences et organisation) du Centre Hospitalier.

Les moyens en personnels cités à l'alinéa précédent comprennent à la date de signature de la présente convention:

- 3,50 éducateurs ETP
- des interventions ponctuelles d'un conseiller technique médical d'un médecin du centre hospitalier
- un temps de secrétariat pour établir notamment les relevés d'activité et le suivi en termes d'information médicale
- un temps de conseiller technique éducatif pour coordonner le travail des professionnels éducateurs, exercé par le cadre socio-éducatif.

Les effectifs dont il est fait mention ci-dessus sont gérés par le Centre Hospitalier de Cadillac dans le respect des règles statutaires et locales qui les régissent ; leur rémunération est assurée par le Centre Hospitalier.

Enfin, le Centre Hospitalier met également à disposition de l'Association ENTRE ACTE dans le cadre du 1<sup>er</sup> alinéa du présent article :

- des prêts de matériel, mobilier, équipement
- des mises à disposition ponctuelles de mini-bus et véhicules avec leur chauffeur
- des prestations d'imprimerie selon un volume déterminé par le Directeur de l'établissement.

## Article 4.

L'Association ENTRE ACTE peut solliciter le Centre Hospitalier pour affecter sur la structure deux ETP d'éducateurs en supplément des 3,50 ETP attribués par l'établissement dans le cadre de l'application de l'article 3 ci-dessus.

L'Association ENTRE ACTE s'engage à rembourser au Centre Hospitalier les frais exposés par celui-ci pour la rémunération de ces temps d'éducateur supplémentaires, sur la base d'un état adressé annuellement au Trésorier de l'association.

Cependant, les parties conviennent que l'Association doit disposer d'une somme annuelle de l'ordre de 3 000 euros pour la réalisation des dépenses courantes de fonctionnement.

Dans ces conditions, les parties :

- prennent acte que les ressources de l'Association proviennent de la subvention versée chaque année par les autorités sanitaires
- s'accordent pour que le remboursement effectué par l'Association soit calculé de telle sorte que l'Association puisse bénéficier chaque année d'une somme de 3.000 € pour la réalisation des dépenses courantes de fonctionnement,

### **Article 5.**

Dans le cadre de son organisation, de son fonctionnement quotidien et de la gestion des moyens affectés aux articles 2, 3 et 4 ci-dessus, l'Association respecte les règles relatives aux Statuts de la fonction publique hospitalière et plus largement aux contraintes réglementaires de gestion qui s'imposent à ses partenaires, à savoir le Centre Hospitalier de Cadillac (notamment le SASS) et la Mairie de Cadillac.

### **Article 6.**

L'Association ENTRE ACTE s'engage à souscrire tous les contrats d'assurance nécessaires à la couverture de ses activités et aux dommages pouvant affecter ses membres, ses biens et ceux mis à disposition.

### **Article 7.**

Un *Comité de Pilotage* de la présente convention est installé.

Chacun des partenaires dispose de 2 représentants, membres d'honneur de l'Association, à savoir :

Pour le Centre Hospitalier de Cadillac:

- ↳ Le Directeur ou un collaborateur qu'il désigne
- ↳ Le médecin responsable du pôle (ou un médecin représentant qu'il désigne)

Pour la Commune de Cadillac :

- ↳ Le Maire ou un adjoint qu'il désigne
- ↳ Un second adjoint ou conseiller municipal désigné par le Maire

Et en ce qui concerne l'Association :

- ↳ deux des cinq adhérents siégeant au Conseil d'Administration
- ↳ deux adhérents bénévoles siégeant au Conseil d'Administration.

Sont invités avec voix consultative aux séances du Comité de Pilotage :

- un Directeur-Adjoint ayant en charge le suivi du parrainage
- un cadre supérieur de santé
- le cadre socio-éducatif dont il est fait mention à l'article 3 ci-dessus
- un représentant des personnels éducatifs affectés au SASS

### Article 8.

Le *Comité de Pilotage* dont il est fait mention à l'article 7 ci-dessus se réunit au moins deux fois par an.

Il a pour mission de :

- veiller à l'application de la présente convention de parrainage et de réguler les éventuels dysfonctionnements constatés dans sa mise en œuvre,
- évaluer les effets des démarches après étude du rapport annuel de l'association et du rapport annuel du SASS.
- préciser les objectifs à envisager et s'assurer de la qualité de leur mise en œuvre,
- dans le cas où les objectifs ne seraient pas réalisés, ou de façon insuffisante, les parrains se réservent la possibilité de se désengager de la convention par lettre recommandée et/ou de modifier les articles 2, 3 et 4 de la Convention selon les modalités de préavis fixées à l'article 10 ci-dessous,
- d'une manière plus générale, favoriser les relations de partenariat entre les trois signataires de la présente convention.

L'Association s'engage à transmettre son rapport annuel à chacun des parrains, préalablement aux réunions du Comité de Pilotage.

### Article 9.

Le Centre Hospitalier de Cadillac et la Commune de Cadillac s'engagent dans le cadre de la présente convention à prodiguer sur demande des responsables de l'Association ENTRE ACTE tous conseils utiles en vue de la gestion et le développement de celle-ci.

### Article 10.

La présente convention est conclue pour une période d'une année à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Elle peut être tacitement reconduite quatre fois pour une durée maximale de 5 ans.

Chaque partenaire peut se délier de ses engagements moyennant un préavis de trois mois exprimé par lettre recommandée auprès des deux autres signataires.

Fait à Cadillac, le

La Présidente de l'Association

Le Maire de Cadillac

Le Directeur délégué du CH

**Corinne Courtey**

**Jocelyn DORE**

**Marie-Pierre RENON**



EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2019  
Reçu en préfecture le 15/04/2019  
Affiché le:   
ID : 033-213300817-20190411-DEL201925-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 11 avril**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

**Présents** : M. Doré, Mme Laulan, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Couillé, Mme Fauvet, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, Mme Nouel, M. Ribeaut, Mme Giboudeaux, Mme Dumeau, M. Castets, Mme Vimeneys-Navarri

**Procurations** : M. Dréau donne pouvoir à M. Gelder, M. Sanchez donne pouvoir à M. Doré, Mme Bernard donne pouvoir à Mme Prat, M. Claverie M. donne pouvoir à Mme Patachon

**Absents** : M. Claverie G., Mme Pouhaër, Mme Martin

**Secrétaire de séance** : M. Josette FAUVET

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 16

**Votants** : 20

**D19.25 - CONVENTION AVEC CONCORDIA ET L'ASSOCIATION ENTRE ACTE POUR L'ACCUEIL D'UN JEUNE VOLONTAIRE EUROPEEN**

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les objectifs poursuivis par l'association Concordia et sa proposition de mettre à disposition d'Entre Acte un volontaire européen ;

Considérant l'intérêt que représente l'action d'Entre Acte pour la commune ;

Considérant le projet de convention tripartite ;

Il est proposé de renouveler la convention avec Concordia et Entre Acte en vue de l'accueil d'un jeune volontaire européen au sein de l'association Entre Acte. La participation financière de la Ville pour cette action est de 3 340 €. Le paiement se fera en 2 fois, soit 70% dans le premier trimestre de l'arrivée du volontaire et les 30% au mois de juillet 2019.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention annexée à la présente délibération.
- **DIT** que les crédits sont prévus au budget, article 6574.

Affiché le 15 avril 2019.

**Le Maire,**  
**J. DORÉ**

Fait et délibéré à Cadillac,

**Le Maire,**  
**J. DORÉ**



## CONVENTION DE PARTENARIAT

### Entre d'une part, le Partenaire territorial :

Communauté de Cadillac  
24, place de la République  
33410 Cadillac

représentée par son maire, Monsieur Jocelyn Doré.

### et d'autre part, l'association CONCORDIA, Délégation Nouvelle Aquitaine,

ayant son siège social :  
64, rue Pouchet - 75017 PARIS,

Pour sa délégation régionale Aquitaine  
14 rue de l'église 33880 SAINT CAPRAIS DE BORDEAUX,  
N° SIRET 784 180 440 00140

représentée par son délégué régional, Monsieur Guillaume CHAMPETIER

il est convenu et arrêté ce qui suit :

### PREAMBULE

#### Concordia, association reconnue d'Education Populaire, a pour buts déclarés :

- de contribuer à l'animation de la vie sociale par la participation de volontaires français et étrangers à la réalisation de travaux civils d'intérêt collectif,
- de favoriser la circulation des personnes et des idées par les échanges internationaux dans un but de connaissance, de compréhension mutuelle et de paix,
- de promouvoir un projet éducatif, encourageant une citoyenneté active des personnes pour une société démocratique, solidaire et participative.

*Pour réaliser ces objectifs, Concordia peut engager des partenariats avec des communes, groupements de communes, associations ou acteurs du développement local. Ces partenariats peuvent être établis sur plusieurs actions, sur des périodes pluriannuelles.*

*Les actions Concordia peuvent prendre plusieurs formes : chantiers internationaux, chantiers d'initiatives locales, Service Volontaire Européen et chantiers insertion.*

*Le public concerné peut être un public de volontaires internationaux, nationaux, régionaux ou locaux ; jeunes mineurs ou majeurs, notamment habitants de la commune d'accueil.*



## Les objectifs du projet sont :

Le volontaire assistera l'équipe permanente dans les activités qu'elle propose (loisirs, sorties culturelles, animations, etc.) et travaillera avec un public handicapé mental. L'association Entre Acte est là pour les aider à combattre la solitude et sortir de l'isolement et c'est dans ce cadre que le volontaire réalisera son projet. L'association est ouverte sur de larges périodes horaires et les usagers passent toute la journée. Le volontaire a une grande autonomie dans les activités possibles à mettre en place, mais il ne reste jamais seul avec les usagers, un membre de l'équipe des permanents est toujours avec lui.

**Le partenaire territorial s'engage** à respecter la nature du travail énoncé dans le présent contrat.

**CONCORDIA s'engage** à assurer l'accompagnement du volontaire et la coordination du projet entre les différents acteurs impliqués (organisation d'envoi, d'accueil, ...) pendant toute la durée du séjour.

Le déroulement du projet impliquera la présence d'un jeune en Service Volontaire Européen, sur une durée totale de 10 mois, **d'octobre 2018 à fin août 2019, et plus spécifiquement de novembre 2018 à juin 2019 au sein du projet d'accueil.**

Le volontaire bénéficiera de 2 jours de repos par mois. Le temps de travail, qui pourra être modulé en fonction des besoins du projet, sera établi sur une base de 30 h par semaine en moyenne.

Le volontaire sera absent 4 jours consécutifs dans les 3 premiers mois pour se rendre au « séminaire arrivée » organisé par l'Agence Nationale Française.

A mi-parcours, il sera absent 4 jours consécutifs pour participer à un « séminaire mi-parcours » également organisée par l'Agence Nationale Française.

Un planning de présence sera mis en place entre le partenaire territorial et Concordia.

**Concordia s'engage** à sélectionner les candidats au SVE auprès des partenaires internationaux habituels de l'association, ceci dans un souci de fiabilité et de sérieux des candidatures. Le recrutement définitif sera réalisé en accord avec l'association Entracte.

**Le partenaire territorial s'engage** à informer les habitants sur le Service Volontaire Européen et sur la présence du volontaire (articles dans la presse locale...). Un interlocuteur de l'association, identifié par le partenaire territorial et Concordia sera disponible pour tous renseignements dont le jeune volontaire aurait besoin.

Les horaires de travail seront établis d'un commun accord sur le terrain entre l'équipe de l'association Entracte, Concordia et le participant, pour répondre aux objectifs du projet :

- réalisation de la mission définie à l'article 2 du présent contrat ;
- rencontre et échange entre le volontaire et la population locale ;
- tutorat du volontaire.

L'organisation est à concevoir de manière globale sur la durée totale du projet.

## **Titre II : Encadrement, conditions de travail et d'hébergement**

### **ARTICLE 3 : Modalités de la participation du SVE**

Le volontaire ne devra en aucun cas remplacer un poste salarié.

A l'issu d'une période d'observation d'un mois le volontaire sera en capacité de participer aux activités déjà proposées par l'association. Il sera encouragé à proposer ses propres activités.

Une personne référente sera nommée au sein de l'association Entre Acte afin d'être l'interlocuteur privilégié du volontaire.

#### Régularité de la participation :

Un planning sera établi en partenariat avec Entre Acte et le volontaire. Le nombre d'heures de volontariat par semaine sera plafonné à 30 heures lissées sur l'année avec des périodes plus ou moins chargées.

Les liens entre l'association Entre Acte, le/la volontaire et Concordia seront favorisés dans le cadre de projets spécifiques (exemple : marché de Noël, chantiers internationaux, etc)

#### Encadrement:

Le SVE sera suivi par un tuteur, permanent de Concordia, avec qui il fera :

- Un bilan par semaine le premier mois,
- Un bilan tous les quinze jours les deux mois suivants
- Un bilan par mois le reste du temps

Ce planning peut être modifié selon les besoins relatifs au projet, au volontaire ou aux différents partenaires.

#### Réunions d'équipes :

Les réunions d'équipe seront comptées dans le temps de travail hebdomadaire, la présence du SVE est obligatoire pendant ces temps de concertation.

#### Présences :

Le SVE a l'obligation de respecter les emplois du temps élaborés et signés par lui.  
Les absences devront être prévenues et justifiées auprès d'Entre Acte et de Concordia.

## **ARTICLE 4 : Encadrement, soutien et bilan**

Dans le cadre de sa participation à l'association, le SVE est sous la responsabilité du directeur de la structure. Le référent le rencontre régulièrement pour l'aider à s'impliquer dans les programmes d'animation de l'association.

Le SVE, comme énoncé dans l'article 3, ne peut pas remplacer un salarié.

Le directeur informera, si nécessaire, l'association Concordia des éventuels dysfonctionnements ou difficultés rencontrés dans la mise en place de ce projet et ce très rapidement.

Des temps de concertation, entre les représentants techniques des différentes parties, seront organisés à raison de :

- 1 réunion de préparation avant l'arrivée du volontaire,
- 1 rencontre à l'arrivée du SVE,
- 1 bilan à chaque trimestre,
- 1 bilan en fin d'année,

Des réunions exceptionnelles seront programmées selon les besoins des différentes parties, après consultation de l'association Entre Acte et de l'association Concordia,

Pour les questions de fonctionnement général (mise en place, communication des dates de réunion, médiation auprès du SVE...), le référent sera chargé du lien entre la Ville de Cadillac, l'association Concordia et l'association Entre Acte.

## Titre III : Conditions financières

### ARTICLE 5 : BUDGET ET FINANCEMENT

<b>SERVICE VOLONTAIRE EUROPEEN</b>			
<i>Accueil d'un jeune volontaire pendant 10 mois - budget prévisionnel 2019</i>			
Versement structure d'envoi	440 €	Subvention Erasmus +	7 490 €
Budget alimentation versé au volontaire	2 288 €	Participation Commune de Cadillac	3 340 €
<i>7.5 € / jour</i>			
Argent de poche versé au volontaire	1 525 €		
<i>5 € / jour</i>			
Frais de personnel : tutorat et suivi pédagogique	3 300 €		
Participation hébergement et transport	807 €		
<b>Total frais d'accueil</b>	<b>8 360 €</b>		
Préparation et suivi administratif du projet	2 250 €		
Aide au montage du projet, relations organismes d'envoi			
Sélection du volontaire			
Gestion du budget du volontaire			
Déplacements	220 €		
<b>Total frais administratifs</b>	<b>2 470 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>10 830 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>10 830 €</b>

### ARTICLE 6 : ADHESION

Le partenaire territorial est adhérent de l'association CONCORDIA pour l'année en cours et, à ce titre, il s'acquitte d'un montant de 20 €, correspondant à la catégorie "membre adhérent".

### ARTICLE 7 : MODALITES DE PAIEMENT :

*Premier versement :*

Le partenaire territorial s'engage à verser à CONCORDIA dès réception de la demande d'acompte la somme de 2360 €, correspondant à 70 % de la somme totale demandée ainsi que l'adhésion conformément à l'article 6.

#### *Régularisation :*

CONCORDIA s'engage à adresser au partenaire territorial un mémoire de frais pour régularisation et solde de tout compte à l'issue de l'accueil du volontaire.

#### **Relevé d'Identité Bancaire :**

IBAN : FR76 4255 9100 0008 0040 5230 325

## **Titre IV : Obligations, responsabilités des signataires**

### **ARTICLE 5 : Conditions matérielles**

Concordia s'engage à mettre à la disposition du jeune volontaire européen un hébergement décent, ainsi qu'à prendre en charge ses frais de transport pour se rendre sur le lieu de sa mission.

### **ARTICLE 6 : Assurances**

La Ville de Cadillac a souscrit une assurance couvrant les risques de ses propres activités.  
Entre Acte a souscrit une assurance couvrant les risques de ses propres activités.  
Le SVE a souscrit une assurance en responsabilité civile/accident dans le cadre de son volontariat européen.  
La Ville de Cadillac, Entre Acte et Concordia ne pourront pas être tenue responsable d'un accident survenu en dehors des activités prévues sur le planning (transport...).

### **ARTICLE 7 : Durée de la convention et dénonciation**

La présente convention est conclue pour une durée de 10 mois à compter du 01 novembre 2018 jusqu'au 31 août 2019.

Une réunion sera organisée en avril 2019 pour envisager l'accueil d'un nouveau volontaire à partir d'Octobre 2019.

### **ARTICLE 8 : MODALITES PARTICULIERES**

La présente convention pourra être utilisée comme garantie bancaire.

### **ARTICLE 9: Résiliation**

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans avis ni indemnité, en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire des associations Entre Acte et Concordia.

Par ailleurs, la Ville de Cadillac, Entre Acte, et Concordia se réservent le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la convention ou de l'une des clauses des avenants à ladite convention, dès lors que dans le mois suivant la réception de la mise en demeure envoyée par la Ville de Cadillac, Entre Acte, ou Concordia par lettre recommandée avec accusé de réception, les associations, ou la Ville de Cadillac n'auront pas pris les mesures appropriées, ou sans préavis en cas de faute lourde.

Pour accord définitif suivant toutes les conditions énoncées dans cette convention.

Pour la Ville de Cadillac

Le Maire,

Jocelyn DORÉ

Fait à ....., le .....

Pour Entre Acte

La Présidente,

Corinne COURTEY

Fait à ....., le .....

Pour CONCORDIA

La Déléguée Régionale,

Guillaume CHAMPETIER

Fait à ....., le .....



EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 16/04/2019  
Reçu en préfecture le 16/04/2019  
Affiché le   
ID : 033-213300817-20190411-DEL201926-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 11 avril**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

**Présents** : M. Doré, Mme Laulan, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Couillé, Mme Fauvet, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, Mme Nouel, M. Ribeaut, Mme Giboudeaux, Mme Dumeau, M. Castets, Mme Vimenev-Navarri

**Procurations** : M. Dréau donne pouvoir à M. Gelder, M. Sanchez donne pouvoir à M. Doré, Mme Bernard donne pouvoir à Mme Prat, M. Claverie M. donne pouvoir à Mme Patachon

**Absents** : M. Claverie G., Mme Pouhaër, Mme Martin

**Secrétaire de séance** : M. Josette FAUVET

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 16

**Votants** : 20

**D19.26 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIPHEM (SYNDICAT MIXTE INTERTERRITORIAL DU PAYS DU HAUT ENTRE-DEUX-MERS) POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PERMIS DE LOUER**

Le Conseil municipal,

Par délibération n°D17.54 du 10 juillet 2017, le Conseil municipal a instauré la déclaration de mise en location des logements sur l'ensemble du territoire communal, dispositif appelé « permis de louer », conformément aux articles L.631-1 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation (CCH).

Par délibération D18.61 en date du 24 octobre 2018, le Conseil municipal instaurait le régime d'autorisation du permis de louer sur la zone du centre ancien aggloméré,

Considérant l'intérêt de mettre en place un tel dispositif afin de renforcer l'action de lutte contre l'habitat indigne et le mal logement sur le territoire communal,

Considérant qu'afin d'assurer l'application du régime d'autorisation, et notamment les visites des logements, il est nécessaire de s'adjoindre les services de personnes qualifiées pour la mise en œuvre opérationnelle de ce dispositif,

Il est proposé de conventionner avec le Syndicat Mixte Inter Territorial du Pays Haut Entre Deux Mers (SIPHEM) pour réaliser les missions techniques du dispositif d'autorisation préalable.

La convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par reconduction expresse.

Les conditions financières sont les suivantes :

- 300 € TTC par dossier contrôlé et visité ne présentant pas d'infraction aux différents règlements en vigueur,
- 50 € TTC par dossier nécessitant la mise en œuvre d'une procédure coercitive.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **AUTORISE** M. le Maire à signer la convention de partenariat avec le SIPHEM,

Affiché le 15 avril 2019,

**Le Maire,**  
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,

**Le Maire,**  
J. DORÉ



EXTRAIT DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/04/2019  
Reçu en préfecture le 15/04/2019  
Affiché le   
ID : 033-213300817-20190411-DEL201927-DE

L'an deux mil dix-neuf, le **jeudi 11 avril**, à 20h00, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 5 avril 2019, s'est réuni en mairie, en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jocelyn DORÉ, Maire**.

**Présents** : M. Doré, Mme Laulan, Mme Bonjour, M. Gelder, Mme Prat, M. Couillé, Mme Fauvet, M. Médeville, M. Beltramo, Mme Patachon, Mme Nouel, M. Ribeaut, Mme Giboudeaux, Mme Dumeau, M. Castets, Mme Vimenev-Navarri

**Procurations** : M. Dréau donne pouvoir à M. Gelder, M. Sanchez donne pouvoir à M. Doré, Mme Bernard donne pouvoir à Mme Prat, M. Claverie M. donne pouvoir à Mme Patachon

**Absents** : M. Claverie G., Mme Pouhaër, Mme Martin

**Secrétaire de séance** : M. Josette FAUVET

**Membres en exercice** : 23

**Présents** : 16

**Votants** : 20

**D19.27 – MISE A DISPOSITION D'UN FONCTIONNAIRE**

Le Conseil Municipal :

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu la loi n° 83-364 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment ses articles 61 à 63
- Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux
- Vu le projet de convention de mise à disposition avec le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Cadillac,
- Considérant que les modalités de mise à disposition avec le CCAS ont été définies ensemble ;
- Vu l'accord de l'intéressée quant à cette mise à disposition sur un poste de chargée d'affaires générales,
- Considérant que la mise à disposition s'applique pour une durée initiale de douze mois sur un poste du cadre des adjoints administratifs pour une durée hebdomadaire de 3/35°,
- Vu la saisine de la Commission Administrative Paritaire placée auprès du Centre de gestion,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, **à l'unanimité** :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition avec le CCAS de Cadillac-sur-Garonne,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Affiché le 15 avril 2019  
Le Maire,  
J. DORÉ

Fait et délibéré à Cadillac,  
Le Maire,  
J. DORÉ